Chapitre 17

Les diamantaires de la vallée du Sénégal

Sylvie BREDELOUP

Depuis plus d'un siècle, DE BEERS fait partie de la légende du diamant alors que les diamantaires ouest-africains sont restés dans l'ombre. Le cartel sud-africain, l'un des plus grands de tous les temps, rachète de par le monde 80% des pierres brutes via sa centrale, la CSO, pour les écouler au comptegouttes auprès de clients sélectionnés (Sightholders). Les 20% qui lui échappent proviennent de petits producteurs sud-américains ou africains. Selon la logique monopolistique, pour maintenir artificiellement élevé le prix du diamant, le géant constitue des réserves, limite l'approvisionnement quand la demande baisse et déstocke en période de prospérité. Depuis 1931 les prix n'ont jamais chuté. Mais aujourd'hui, l'empire DE BEERS est menacé par la contrebande en provenance d'Afrique, la réorganisation de la CEI issue de l'ex-URSS, premier producteur mondial en valeur, et par une baisse importante et durable de la demande. Au Zaïre, en dépit des contrôles sévères des autorités de Kinshasa (1993) sur la vente des pierres extraites de la région du Kasaï, le trafic illicite, favorisé par une monnaie dévaluée, s'est étendu. En Angola, le trafic est également devenu incontrôlable depuis le changement radical en 1991 de la législation nationale autorisant les particuliers à s'établir dans le négoce des pierres non taillées, jusque-là monopole d'Etat. Plus de 50.000 garimperos,

attirés par cette opportunité, creusent la terre à la recherche des plus beaux gemmes du monde. Luanda grouille de diamantaires étrangers. En 1992, plus de 500 millions de dollars de diamants auraient quitté illégalement le pays. Quant à la nouvelle république autonome de Sakha, elle n'est pas disposée à respecter les contrats d'exclusivité négociés entre le consortium sud-africain et l'ancienne URSS.

C'est donc dans les interstices laissés par DE BEERS que les ressortissants du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) ont développé et structurent encore aujourd'hui leurs activités de diamantaires, acquérant les pierres brutes dans des zones d'exploitation artisanale le plus souvent clandestines et les écoulant sur le marché libre d'Anvers auprès de ceux qui ne traitent pas avec la CSO ou encore de ceux qui souhaitent accroître leurs stocks limités artificiellement par la CSO. Quels chemins ont parcouru ces hommes d'affaires ouest-africains pour s'imposer sur un marché verrouillé? Quelles stratégies ont-ils mises en oeuvre pour survivre à cette incertitude quotidienne inhérente aux trafics illicites? Dans quel esprit ont-ils participé à la course aux diamants en Afrique, phénomène tournant, précédant la décolonisation? Comment quelques-uns ont-ils pu sortir du lot commun et parvenir à une accumulation? Sur quels territoires s'étendent et se combinent leurs activités? En fonction de quel capital relationnel? Autant de questions auxquelles nous essaierons d'apporter brièvement quelques éléments de réponse.

Ruée vers le diamant : le Far West africain

Les premiers gisements ont été découverts dès 1930 en Sierra Leone et dès 1949 en Côte-d'Ivoire. Mais la ruée vers le diamant a débuté au milieu des années cinquante, période de transition et de flottement où la politique coloniale fragilisée ne pouvait imposer ses lois. Profitant des divergences qui opposaient colons et sociétés minières internationales, les clandestins accaparent les gisements alluvionnaires. L'extraction du diamant n'étant pas coutumière en Afrique, les étrangers profitent de cette vacance laissée par les autochtones pour s'y engouffrer. De 70.000 à 80.000 étrangers auraient déferlé sur le pays Kono entre 1954 et 1956 (CAUSSE 1991). Parmi ces diggers ou diamineurs, beaucoup de Malinké, de Peul et de Marka provenant de Guinée et du Mali. Parmi les intermédiaires, des Malinké, Soninké et Haalpulaaren (Mali, Sénégal) mais aussi des Libano-syriens, des Belges, des Britanniques (VAN DER LAAN 1965).

Tous les arrangements passés entre les territoires et la compagnie DE BEERS pour réglementer l'exploitation artisanale ont échoué. Il faudra les arrestations massives dans la zone de Séfadu pour que quelques 30.000 clandestins passent la frontière et envahissent la Haute Guinée (CAUSSE 1991, VAN DER LAAN 1965). Les "opérations bulldozers" dirigées par Sékou Touré en 1958, dans la région de Kerouané, repousseront ces mêmes clandestins vers les placers de Séguéla en Côte-d'Ivoire (PERSON 1983). Ce sont enfin l'intervention musclée de l'armée française (1958) puis de l'armée ivoirienne (1962) et de milices privées qui disperseront les diamineurs et trafiquants et les inciteront à poursuivre leur chemins vers l'Afrique forestière.

Trente ans plus tard, dans l'imaginaire collectif des diamantaires, petits ou grands patrons, Séfadu et Séguéla constituent des bornes -point de départ ou point terminal- de leur apprentissage de la clandestinité et du milieu diamantaire. A défaut d'être des trafiquants illustres, ceux qui "ont fait Séfadu et Séguéla" demeurent de grands aventuriers ayant participé à l'histoire en marche. Ceux-là n'en étaient pourtant pas à leur première expérience migratoire. Nés dans les années vingt ou trente, ils avaient quitté la vallée du fleuve Sénégal pour travailler à Dakar ou à Bamako dans l'artisanat, l'hôtellerie ou le commerce (tissus, or) pendant de nombreuses années et avaient pu thésauriser. Leur contribution à la ruée vers le diamant ne fut ni une affaire de jeunesse ni le résultat d'un coup de tête. Ils ont avant tout saisi une opportunité qui se présentait sur leur parcours migratoire. Au long de ces chemins de la contrebande, les Soninké ont précédé les Haalpulaaren. Si les grands parents des premiers avaient participé à la traite des esclaves, au commerce de sel, de l'or ou au convoyage de bétail, les ascendants des seconds étaient le plus souvent agriculteurs et ne s'étaient jamais éloignés de leur terroir.

Une fois sur les chantiers clandestins, rares sont ceux qui ont creusé les puits. Au statut de diamineur, ils lui ont préféré celui de masta (chef d'équipe) alors que les plus organisés ou, déjà, les plus fortunés exploraient activement les arcanes de la profession d'intermédiaire. La supériorité des contremaîtres et intermédiaires sur ceux qui creusent, ils la doivent précisément à leur connaissance de la valeur des pierres, qui se calcule en fonction de leur transparence, couleur, forme et poids. Ils se doivent de différencier au premier coup d'oeil une pierre pour l'industrie d'une pierre pour la joaillerie. Pour être de première qualité un diamant doit être incolore et exempt de cristaux, givres et matières charbonneuses (SCHUBNEL 1984). Ce savoir-faire s'acquiert moins sur le terrain qu'au contact des agents de la DE BEERS et des trafiquants européens ou libano-syriens lesquels traitent directement avec les lapidaires anversois. Installés à la périphérie des chantiers clandestins, les intermédiaires ouest-africains développent, parallèlement au trafic de pierres précieuses, une activité commerciale de façade. Parce que la vente de produits (alimentaires,

textiles et manufacturés) leur assure respectabilité aux yeux des autorités, revenus réguliers et constitue, de surcroît, une monnaie d'échange, ils peuvent à moindres risques se lancer dans le négoce de la "pierre des pierres". Les grands patrons de l'époque ou trapitalistes opéraient leurs transactions à la nuit tombée, équipés d'un matériel sommaire, composé au mieux de lampes, loupes et balances. En 1959, le carat (diamant blanc) se vendait à 125.000 F. CFA, le tiap tiap ou débris pour l'industrie quinze fois moins. Ils allaient négocier à Bouaké, Abidjan ou encore à Monrovia, carrefour stratégique quand les commerçants européens ne se déplaçaient pas eux-mêmes.

Les nouveaux territoires de la contrebande

La version africaine du Far West touchait cependant à sa fin. Seuls quelques trafiquants, les plus aguerris ou les mieux avertis, accompagnèrent le mouvement plus au sud du continent, en direction de la République de Centre Afrique, de la République Démocratique du Congo (ex-Congo belge), traversant cinq à six pays en alternant les modes de transport. La rumeur courrait; il fallait arriver les premiers, profiter des troubles qui secouaient le Kivu, le Katanga, le Kasaï pour passer les frontières sans difficultés. Il s'agissait de tirer parti, au plus vite, de la désorganisation des exportations pour développer un circuit commercial autonome à partir de sites inexploités, riches en pierres précieuses. En l'absence de contacts sérieux dans le pays d'accueil un tel voyage relevait de la gageure. Refoulés à plusieurs reprises, bon nombre d'aventuriers abandonnèrent cette fois-ci définitivement la piste des diamants.

Le diatigi : la pierre angulaire du système résidentiel

Ceux qui avaient anticipé le mouvement demandèrent assistance à des compatriotes installés sur les rives du fleuve Congo depuis le début de la colonisation, à l'époque de la construction des voies ferrées. Déjà en 1914 la ville de Poto Poto abritait un quartier sénégalais. Les nouveaux arrivants contribuèrent à la réactivation des pratiques d'hébergement développées par les Haoussa dans le commerce de bétail (COHEN 1971, AGIER 1983), par les Kooroko du Mali dans la négoce de la cola (AMSELLE 1977) ou les Soninke dans le cadre de leurs migrations saisonnières (MANCHUELLE 1987). Dans

ce type de situation, le logeur joue le rôle de courtier auprès des vendeurs et acheteurs qui ne se connaissent pas. Non seulement il pourvoit à leur hébergement mais encore se constitue garant des uns et des autres lors de transactions et les représente avantageusement auprès des pouvoirs publics. S'il ne reçoit pas systématiquement une compensation financière en satisfaisant leurs besoins passagers d'hébergement, il perçoit une commission après la négociation. Au-delà de relations ethniques ou familiales, c'est l'islam qui offre aux commerçants un cadre communautaire et cimente les liens de dépendance à l'intérieur de ces réseaux marchands.

Hier au Congo et au Zaïre, aujourd'hui au Burundi ou en Zambie, dans ces pays où les gouvernements conçoivent l'expulsion comme un principe régulateur, ce système de logeurs-intermédiaires a facilité l'insertion de ceux qu'on appelle les Sene Sene terme générique pour désigner tous les étrangers musulmans, originaires d'Afrique de l'Ouest, s'apparentant aux Sénégalais, primo-arrivants parmi les Africains (MACGAFFEY 1987). Dans ces aires de transit les logeurs deviennent les correspondants de la communauté ouest-africaine toute entière, organisant l'accueil des uns, le rapatriement ou la sortie de prison des autres. C'est leur propre stabilité qui rend possible la mobilité des autres. En 1964, trois grands logeurs se partageaient la ville de Bazzaville. L'un remplissait 75 chambres dans le quartier Poto Poto; un autre mettait à disposition de ses hôtes neuf maisons. C'est dire combien le trafic était florissant. Libanais et Juifs installaient des comptoirs pour écouler les stocks importants disponibles à Kinshasa.

Mais les nouvelles législations réglementant l'exportation des diamants combinées aux expulsions, au lendemain de la prise du pouvoir par Mobutu (1965), amenèrent les trafiquants étrangers à contracter des alliances commerciales, politiques et matrimoniales pour continuer à exercer leur activité avec une sérénité relative.

Points d'ancrage: Brazzaville, Bujumbura, Amsterdam, Anvers

Le Kasaï (Mbuji-Mayi, Kananga, Tshikapa) étant devenu une zone difficile d'accès, les Sene Sene réorientèrent leurs circuits vers Lubumbashi (Katanga). Ils développèrent de nouvelles bases de repli aux frontières (Bujumbura au Burundi) ainsi que des bases arrières en Belgique et en Hollande. Plus récemment encore, depuis le développement du commerce de l'émeraude et la levée de restrictions fiscales (bourse de diamant) et d'interdictions d'exploitation, ils ont intégré à leur aire la Zambie, l'Angola,

l'Afrique du Sud et les villes de Genève et de Tel Aviv. Ce n'est que progressivement qu'ils ont pu déployer ce dispositif commercial international, passant alliance avec des acheteurs européens installés un temps dans les comptoirs de diamants en Afrique, créant en leur compagnie des bureaux au Nord. Les Sene Sene ne traitent plus directement avec les mineurs autochtones mais avec des collecteurs des pays producteurs. Au gré des conjonctures politiques, ils résident d'un côté ou de l'autre du fleuve Congo ou encore en Europe. Pour conquérir et maîtriser à la fois éloignement et illicéité, ils composent leur territoire non pas comme une succession d'espaces éclatés mais bien comme un réseau de places et de solidarités solidement connectées entre elles et hiérarchisées.

Interdictions de travailler puis de résider dans les zones minières, expulsions répétées, arrestations, emprisonnements, autant de mesures qui rythment depuis toujours la vie quotidienne des diamantaires ouest-africains et de leurs familles installés provisoirement dans les Etats d'Afrique orientale. Dans cet environnement hostile, ils ont été conduits à intensifier leurs circulations et à multiplier leurs réseaux de compétence, passant maîtres dans l'art de gérer les risques et d'annihiler les distances. Si le trafic de pierres précieuses demeure une activité interdite aux étrangers dans les pays producteurs, elle est considérée comme légale, une fois certaines frontières traversées. Les pierres sont très aisées à dissimuler, les douaniers très faciles à corrompre et les hommes valises ouest-africains très mobiles.

Quand le troc reste de mise

Le développement d'activités marchandes complémentaires a toujours fait partie des stratégies des Sene Sene. Longtemps, ils troquaient des tissus (confection, bonneterie) contre des pierres auprès des paysans africains. Le commerce de pagnes favorisa leur installation puis conforta leur assise dans les circuits d'import-export. C'est à Amsterdam qu'ils s'approvisionnaient en wax de qualité supérieure après y avoir écoulé les pierres précieuses. Ils ont été nombreux à créer des boutiques de "marchandises diverses" à Kinshasa, Brazzaville, occupant ainsi une place centrale dans l'échange des biens et, du coup, rendant invisible leur activité principale auprès des gouvernements. Aujourd'hui, en Angola, on troque les diamants contre des voitures neuves, des armes ou encore des produits alimentaires, pharmaceutiques ("pions"). Plus ponctuellement, les Sene Sene trafiquèrent l'ivoire et la malachite dans le Haut Zaïre qu'ils écoulèrent, une fois travaillés, sur les marchés de Dakar et d'Abidjan. Devançant les interdictions, ils continuèrent quelques temps le

commerce de l'ivoire brut à partir du Burundi, achetant des défenses à des Zambiens et Tanzaniens et les réexpédiant à Singapour ou au Japon. Quand les gisements commencèrent à s'épuiser à la frontière du Zaïre, ils partirent au Nigéria ou en Zambie trafiquer l'émeraude, en Tanzanie, au Rwanda, à Madagascar négocier des pierres semi-précieuses avant de s'aventurer plus au Sud (Angola, Namibie, Botswana, Afrique du Sud), nouveaux pays de cocagne. Au fil des années, ces commerçants ont pu mettre en contact des aires de productions complémentaires et recomposer leur dispositif commercial au gré des réglementations ou opportunités de marchés. Ces négoces sont en effet faciles à monnayer, à transférer. En revanche, on ne repère aucune tentative d'intégration verticale bien que ces hommes d'affaires, de retour au pays, investissent parfois dans des agences immobilières ou compagnies de transport.

Mariages et capital relationnel

Pour déjouer les interdictions et faciliter leur insertion à l'étranger, les Sene Sene conjuguent, de surcroît, plusieurs unités familiales. Ils combinent en effet mariages endogamiques parentaux au village et unions exogamiques officielles ou officieuses, pratiques rarissimes chez les autres migrants du fleuve Sénégal installés en Europe ou sur le continent africain. Grâce à ces alliances opportunistes, les trafiquants peuvent ouvrir des boutiques, acheter des biens, employer du personnel sous couvert de l'identité de leurs épouses et par ailleurs bénéficier de l'appui de leurs belles familles en cas d'interpellation et d'emprisonnement. Ces liaisons leur permettent parfois d'approcher les pouvoirs locaux et d'annihiler, par anticipation, les effets des nouvelles réglementations. Les plus grands diamantaires n'ont pas toujours eu besoin d'user de ce subterfuge pour s'allier aux autorités politiques influentes. Ce n'est pas dévoiler une information nouvelle que de rappeler les liens amicaux qui unissaient le Sénégalais Ndiougou Kebe à Mobutu ou le malien S* à l'ancien président congolais Fulbert Youlou. Leurs cadets déclinent le jeu matrimonial selon une palette encore plus riche; pour respecter la tradition, ils épousent une fille du village, pour échapper au statut de clandestin se marient à une ressortissante d'un pays minier et enfin pour élargir leurs marchés convolent avec une fille de la nomenklatura diamantaire.

En dépit d'une mobilité accrue et d'une sophistication des systèmes commerciaux, résidentiels ou matrimoniaux, les "réussites" demeurent limitées. Au Sénégal, les très grosses fortunes n'auraient pas été faites dans le diamant mais plutôt dans les milieux maraboutiques (AMIN 1969). A la fin des années soixante, cet économiste n'estimait qu'à 150 le nombre de diamantaires

"sénégalais" installés à Mbuji Mayi, capitale de la fraude. Pourtant en 1971, 700 sénégalais furent emprisonnés au camp de N'Dolo puis expulsés pour avoir fait perdre à la République Démocratique du Congo l'équivalent de 40 millions de dollars pour le seul trafic de diamants. En janvier 1983, le Nigéria expulsa 2 à 3 millions d'étrangers dont près de 400 Sénégalais. Six ans plus tard il chassait à nouveaux des mines de Kafanchan 400 Africains de l'Ouest. La Zambie, quant à elle, a renvoyé à deux reprises (février 1987 et février 1992) des trafiquants d'émeraudes. Parmi eux, en 1992, on comptait près de 200 Sénégalais. L'année 1992 fut aussi marquée par l'expulsion de 5.000 diamantaires d'Angola vers Brazzaville, dont 1500 Sene Sene. et de 300 Sénégalais des zones minières sierra léonaises investies par la guérilla dirigée par F. Sankoh. Sans opérer de recensement systématique et sur la seule base d'une quarantaine d'entretiens, il a été possible d'identifier au Sénégal 150 personnes, originaires des départements de Matam et de Podor trafiquant ou ayant trafiqué des pierres précieuses. Face à de telles fluctuations, il est difficile d'évaluer avec précision l'ampleur du phénomène d'autant plus que le terme générique de diamantaire recouvre plusieurs catégories d'opérateurs économiques et plusieurs générations. Collecteurs dans les zones de production, hommes-valise, co-responsables d'un comptoir en Europe, ils contribuent tous à la filière du diamant à des niveaux différents d'intermédiation. Certains d'entre eux ont été approchés par DE BEERS et, s'ils ont refusé de travailler pour le cartel sud-africain, ils traitent de toute évidence avec lui.

Les premières générations ont pu mettre à profit leur avance dans la profession en réinvestissant économiquement ou politiquement dans leur pays d'origine : à titre indicatif on rappellera l'appui de Modibo Keita au diamantaire Mamadou Diakité après son expulsion de Guinée ou celui d'Abdou Dioufà l'endroit de Souleye Guisse lors des difficultés rencontrées par celui-ci au Zaïre; on signalera aussi le rôle d'intermédiaire et de modérateur qu'a pu jouer récemment un grand diamantaire à la suite d'une grève des commerçants maliens ou celui de l'Association des Commerçants Emigrés lors des dernières élections présidentielles sénégalaises). Les cadets -qui se recrutent rarement parmi les enfants des premiers diamantaires; ceux-ci ont fait en sorte que leurs enfants suivent des études pour exercer des activités moins dangereuses-, en dépit de leur initiation au savoir-faire et au savoir-circuler, sont arrivés sur un marché saturé où leur avenir professionnel de "travailleur indépendant" semble encore plus aléatoire.

Références bibliographiques

AGIER 1983, AMIN 1969, AMSELLE 1977 et 1987, BALANDIER 1985, BIYAYA 1985, BREDELOUP 1993, BWANA N'SEFU 1992, CAUSSE 1991, COHEN 1971, DUPRIEZ 1970, HILL 1966, LABAZEE 1992, MACGAFFEY 1987 et 1991, MALAURENT 1991, MANCHUELLE 1987, NKOLA 1984, PERSON 1983, ROSEN 1973, SCHUBNEL 1984, SKINNER 1965, TSHIBANZA 1986, TSHIBANZA et TSHIMANGA 1985, VAN DER LAAN 1965, VWAKYANAKAZI 1982, WALDINGER, ALDRICH et WARD 1990.